

14 avril 1874

DÉBATS DU SÉNAT DU CANADA

Le mardi 14 avril 1874

Son Honneur le Président occupe le fauteuil à trois heures de l'après-midi.

Plusieurs sénateurs présentent des pétitions en faveur d'une loi prohibant la vente des boissons enivrantes et pour des actes d'incorporation de plusieurs compagnies.

Les rapports des comités suivants sont ensuite présentés : —

« Le Comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son deuxième rapport. Votre Comité a examiné les pétitions suivantes et a constaté qu'il a été donné avis suffisant de chacune d'elles, à savoir les pétitions : — De la compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique, demandant qu'un acte soit passé à l'effet de l'autoriser à placer des fonds en actions des institutions monétaires incorporées du Canada, en effets de la Puissance et en effets provinciaux, municipaux et étrangers, et en bons et sur hypothèques, et à opérer des dépôts de fonds dans d'autres pays lorsqu'ils seront nécessaires pour que la compagnie puisse y exercer son commerce d'assurance. De George A. Dartnell et autres, de la cité de Toronto, province de l'Ontario, demandant un acte d'incorporation sous le nom de Banque de Londres et du Canada. De la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada, demandant des pouvoirs pour consolider tout son capital super préférentiel, primant les actions de premier privilège, et le convertir en un capital-débitures perpétuel; aussi pour recueillir de nouveaux fonds dans le but d'augmenter et d'étendre ses opérations, et pour établir parmi les employés de la compagnie un fonds de retraite et un système d'assurance en cas d'accident et de mort, sous la direction de la compagnie. De la compagnie du Grand chemin de fer Occidental, demandant qu'il soit passé un acte à l'effet d'autoriser la construction d'un embranchement partant d'un point sur la ligne dudit chemin, à ou près de la ville de Clifton, et se terminant au ou près du village d'Allenborough, comté de Welland, et le prolongement de cet embranchement jusqu'à un point de l'embranchement Canada Air Line dudit Grand-Occidental, et pour d'autres fins. De l'hon. Charles Wilson et autres, de la cité de Montréal, demandant un acte d'incorporation sous le nom de Le Crédit Foncier Royal; de William A. Thompson et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de compagnie du pont de la Grande Île Niagara; et de l'Association d'assurance sur la vie, dite de la Confédération, demandant que son acte d'incorporation soit amendé à l'effet de permettre la tenue de l'assemblée générale annuelle à une autre époque de l'année que celle fixée en cet acte, et de modifier les dispositions des sections 18 et 19 dudit acte, et pour d'autres fins. »

L'hon. M. DICKSON, appuyé par **l'hon. M. SKEAD**, propose que le rapport du Comité des ordres permanents et des bills privés soit adopté.

L'hon. M. BUREAU présente une motion demandant qu'un amendement au bill devant être intitulé « Le Crédit Foncier du Bas-Canada » soit apporté à son acte d'incorporation et que ce bill soit lu une deuxième fois lundi prochain.

Son Honneur le PRÉSIDENT annonce que le moment est venu de présenter les autres rapports de comités, dont le suivant est lu : —

Chambre de comité,

Le 14 avril 1874.

Le Comité conjoint des impressions a l'honneur de soumettre la résolution suivante comme étant son second rapport. —

Résolu, Que vu que par le dixième rapport du Comité, en date du 21 mai dernier, l'on recommandait qu'il fut demandé par annonces des soumissions pour le service des impressions du Parlement, et que cette recommandation fut adoptée par les deux Chambres; vu que ces soumissions devaient être transmises au greffier du Comité pas plus tard que le premier jour de la session alors prochaine du Parlement, pour être soumises au Comité à sa première réunion; mais qu'aucun comité n'a été nommé durant la dernière session, tenue en octobre dernier, et que les soumissions sont restées entre les mains dudit greffier, non décachetées, il est maintenant considéré à propos de renvoyer lesdites soumissions, non décachetées, aux personnes qui les avaient transmises, et de demander de nouvelles soumissions pour les impressions, la reliure et le papier d'impression requis pour le service des impressions du Parlement, ces soumissions devant être faites séparément pour chaque service pas plus tard que le onzième jour de mai prochain, les soumissions pour les impressions, la reliure et le papier devant être chacune séparée, et distincte.

L'hon. M. SIMPSON, en proposant l'adoption du rapport du Comité des impressions des deux Chambres, dit que, selon les règles en vigueur, le rapport pourrait être adopté plus tard. Mais il pense qu'il devrait l'être maintenant parce que lorsque les soumissions ont été envoyées, les comités ne siégeaient pas et, par conséquent, il valait mieux renvoyer les soumissions, qui n'avaient pas été décachetées, aux personnes qui les avaient transmises, et demander que de nouvelles soient transmises d'ici au 11 mai au plus tard. On espère que la session sera courte, les